

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre Septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SALAÛN Jean, Maire.

**Présents** : SALAÛN Jean, Maire, MORAIN Didier, MORIN Christine, POÇAS Yvette, BARTHOLET Marie-Claude, QUINQUENEL Marie-Thérèse, HUET Jean-Paul, HUBERT Christian, DUBOIS Régeane, LECLAIRE Frédéric, CORBIN Vincent, PINON Chantal, BOUVIER Loïc, JOUANIN Violaine.

**Absent excusé** : MARIE Gilles

**Secrétaire** : BARTHOLET Marie-Claude

### **1 - Approbation du Procès-verbal du 20 Août 2020.**

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote. En l'absence d'observation, le procès-verbal du 20 Août 2020 est adopté à l'unanimité.

### **2 - Renouvellement contrat SACPA « Chenil Service » - Fourrière animale.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de « Chenil Service - Plérin » - Groupe SACPA de CASTELJALOUX (47 700), pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux, ainsi que le ramassage des cadavres d'animaux, sur la voie publique, et la gestion de la fourrière animale, arrive à échéance le 31 Décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* donne son accord pour le renouvellement du contrat avec le Groupe SACPA (Chenil Service – Plérin), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, et ce, à hauteur de **0,72 € H.T. par habitant et par an**,

\* autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### **3 - Convention Dinan Agglomération / Adhésion au groupement de commande portant sur l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « *Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics* » « *La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres* ».

**Considérant** que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

**Considérant** que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

**Considérant** que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « *grand public* » ou « *alternatif* » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

**Considérant** que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production »,

**Considérant** qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

**Considérant** que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de

coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

<b>Commune :</b>	<b>Commande 1- Masque adulte</b>	<b>Commande 2- Masque adulte</b>	<b>Commande masque enfant</b>
LANGUENAN	<b>530</b>	<b>530</b>	<b>118</b>

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

#### **4 - Ramassage scolaire et sécurité routière.**

Monsieur MORAIN, adjoint, fait part au Conseil Municipal de différents points concernant le ramassage scolaire et la sécurité routière :

- Ligne de bus pour prendre les enfants au Chesnais, la Villeneu et l'Orme au Fond pour Plancoët (pour le retour, le bus s'arrête au Chesnais et redépose les enfants à la Villeneu),
- Route Départementale n° 28 de Languenan à Pleslin-Trigavou : vitesse abaissée à 70 km/h.
- Mise en place d'une zone 30 : Rue de la Prévosté, Rue de la Potinais, Rue de l'Arguenon, Côte des Rus et Rue du Plessix-Balisson, le Chesnais et la Villeneu.
- Achat de panneaux de signalisation,
- Achat de radar pédagogique (La Villeneu),
- Achat d'un abribus pour arrêt bus. Des subventions seront demandées pour le financement.
- Numérotation des maisons (villages).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **5 - Achat panneaux de signalisation.**

Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, présente à l'assemblée deux devis demandés pour la fourniture de panneaux « Entrée zone 30 » et « Sortie zone 30 » à installer Rue de la Prévosté, Rue de la Potinais, Rue de l'Arguenon, Côte des Rus et Rue du Plessix-Balisson :

- 4S SIGNALISATION : 1 505,00 € H.T. soit 1 806,00 € T.T.C.
- WURTH France : 713,50 € H.T. soit 856,20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société **WURTH France de AUBERVILLIERS (93 328)** pour un montant total de **713,50 € H.T. soit 856,20 € T.T.C.**

#### **6 - Devis entretien ventilations / Bâtiments communaux.**

Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, présente à l'assemblée le devis demandé pour le nettoyage, dépoussiérage et désinfection des réseaux de ventilation extraction VMC (bâtiments communaux) et le dégraissage des hottes de cuisines (cantine municipale et salles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société **RP OUEST BRETAGNE de HEDE-BAZOUGES (35 630)** pour un montant de **1 753,00 € H.T. soit 2 103,60 € T.T.C.**, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien.

#### **7 - Contrat STEREDENN / Entretien Cimetière.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec l'association STEREDENN de DINAN (22100) pour une prestation prévisionnelle de 2 jours de travail par an, au cimetière, pour l'entretien des allées.

Il informe l'assemblée que l'entretien du cimetière nécessiterait 4 passages par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour 4 jours de travail par an, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, pour l'entretien des allées du Cimetière, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association STEREDENN.

Les jeunes participants à la mission « Argent de poche » pourraient également être amenés à participer à l'entretien du Cimetière en collaboration avec les agents titulaires.

### **8 - Subventions 2020 / Associations communales.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes, aux associations de la Commune, sur présentation d'un dossier complet (Bilan financier 2019, solde des comptes, rapport d'activités 2019, budget prévisionnel 2020, composition du bureau et attestation d'assurance pour location des salles communales) :

- Club de la Fraternité du 3<sup>ème</sup> âge : **300 €**
- FNACA : **185 €**
- Union bouliste : **185 €**
- Cyclo Club : **460 €**
- Fêtes de Noël / Ecoles : **7,65 € par enfant**
- APEL – Ecole Sainte-Anne : **127,50 € par enfant (classes CM1-CM2)**
- La Palette Créative : **185 €**

#### VOTE :

- Pour : **14**
- Abstention : /
- Contre : /

- Société de Chasse : **500 €**

#### VOTE :

- Pour : **12**
- Abstentions : **02 (SALAÛN Jean, CORBIN Vincent)**
- Contre : /

### **9 - Remboursement dépôt de garantie / Location maison Ecole Publique.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la locataire de la maison de l'école publique est partie depuis le 15 Août 2020.

Lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté que l'entretien général de la maison n'a pas été effectué (intérieur et extérieur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas reverser le dépôt de garantie à la locataire sortante.

### **10 - Tarifs communaux.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, à compter de ce jour, les tarifs suivants :

- **Tarifs concessions cimetière**

- \* Tarifs « caveau » (2m2) :
  - 15 ans : **50,00 €**
  - 30 ans : **80,00 €**
  - 50 ans : **110,00 €**
- \* Tarifs « Colombarium » :
  - 10 ans : **250,00 €**
  - 15 ans : **350,00 €**
  - 30 ans : **550,00 €**
- \* Tarifs « Caverne » :
  - 10 ans : **200,00 €**
  - 15 ans : **300,00 €**
  - 30 ans : **500,00 €**

Concession à perpétuité : En cas d'abandon d'entretien, il y aura récupération de la place après contact des héritiers. Ne permet en aucune façon une nouvelle inhumation sans changement de nom de la concession.

- **Location salles communales**

- **Salle d'animation** :

Chèque de caution : 400,00 €  
 Salle sans la cuisine : 100,00 € (associations communales uniquement)

<u>Location salle + cuisine</u> :	<u>Commune</u>	<u>Extérieur</u>
½ journée	150,00 €	200,00 €
1 journée	300,00 €	380,00 €
2 journées	350,00 €	430,00 €
3 journées	400,00 €	470,00 €
Obsèques civils	Gratuit (Pour les personnes de LANGUENAN)	
Frais de chauffage (privés) <u>par jour</u> (Du 15 Octobre au 30 avril)	50,00 €	50,00 €
Couvert complet	1,00 €	1,00 €
Couvert pour buffet	0,50 €	0,50 €

- **Salle Associative « L'Atelier »** :

Chèque de caution : 400,00 €  
 Salle sans la cuisine : 80,00 € (associations communales uniquement)

<u>Location salle + cuisine</u> :	<u>Commune</u>	<u>Extérieur</u>
½ journée	100,00 €	150,00 €
1 journée	180,00 €	260,00 €
2 journées	220,00 €	300,00 €
3 journées	300,00 €	360,00 €
Frais de chauffage (privés) <u>par jour</u> (Du 15 Octobre au 30 avril)	25,00 €	25,00 €
Forfait « couverts »	50,00 €	50,00 €

- **Facturation vaisselle et matériel cassés ou perdus / salle d'animation et salle associative « L'Atelier ».**

- Plateau :	10,00 €
- Marmite traiteur :	56,00 €
- Faitout :	80,00 €
- Ecumoire :	13,00 €
- Pichet :	15,00 €
- Plat à poisson :	06,50 €
- Légumier :	04,60 €
- Saucière :	05,50 €
- Grande louche :	15,00 €
- Petite louche :	05,50 €
- Cuillère de service	06,00 €
- Fourchette de service	06,00 €
- Plaque à pâtisserie :	12,00 €
- Grille four :	15,00 €
- Plat four :	40,00 €
- Assiette plate :	03,20 €
- Assiette creuse :	02,50 €
- Assiette à dessert :	02,00 €
- Tasse à café :	01,30 €
- Verre :	01,30 €

- Flûte :	01,35 €
- Grande cuillère :	0,90 €
- Petite cuillère :	0,60 €
- Fourchette :	0,90 €
- Couteau :	1,50 €
- Corbeille à pain :	4,00 €
- Couvert à poisson :	1,80 €
- Chaise :	17,90 €
- Table :	127,00 €

- **Frais de ménage.**

- Salle d'animation : 150 €
- Salle de l'Atelier : 100 €

- **Préau / Terrain des Sports.**

- Chèque de caution : 400,00 €
- Week-end (Location avec tables et bancs) : 100,00 € + 50 € pour le ménage s'il n'a pas été fait.

En cas de dégradations : Facturation de la remise à neuf du mobilier et des structures.

- **Location tables et bancs.**

- Chèque de caution : 250,00 €
- Location 1 table + 2 bancs / jour : 5,00 €

***La personne qui loue se charge du transport.***

- **Tarifs photocopies + envoi de mail.**

**TARIFS PHOTOCOPIES :**

A4 Noir	0,20 €
A4 Recto verso noir	0,30 €
A4 Couleur	0,40 €
A4 Recto verso couleur	0,60 €
A3 Noir	0,40 €
A3 Recto verso noir	0,50 €
A3 Couleur	0,60 €
A3 Recto verso couleur	0,80 €

**TARIF ENVOI DE MAIL :**

Mail	1,50 €
------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ensemble de ces tarifs applicables à compter de ce jour :

**VOTE :**

- Pour : 14
- Abstention : /
- Contre : /

- **Garderie Municipale (Tarifs applicables à compter de la rentrée de Septembre 2020).**

- la demi-journée : 1,50 €

**Concernant la garderie une pénalité de retard de 5 euros, par quart d'heure et par enfant sera mise en place.**

Les frais de garderie peuvent être payés avec des titres CESU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ces tarifs applicables à compter de la rentrée de Septembre 2020 :

VOTE :

- Pour : **14**
- Abstention : /
- Contre : /

• **Cantine scolaire (Tarifs applicables à compter de la rentrée de Septembre 2020).**

\* Principe de l'abonnement :

- Repas « enfant » : **2,65 €** (Enfants de la Commune)
- Repas « enfant » : **2,95 €** (Enfants hors Commune)
- Repas « Adulte/Instituteur » : **5,30 €**

\* Principe du ticket occasionnel :

- Repas « enfant » : **3,30 €** (Enfants de la Commune)
- Repas « enfant » : **3,60 €** (Enfants hors Commune)
- Repas « Adulte/Instituteur » : **5,60 €**

**En ce qui concerne les enfants engagés pour le principe de l'abonnement, pour l'année scolaire 2020/2021, le montant à payer par mois et par enfant, est de :**

- **37,63 € pour les enfants de la commune,**
- **41,89 € pour les enfants hors commune.**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces tarifs applicables à compter la rentrée de Septembre 2020 :

VOTE :

- Pour : **13**
- Abstention : **01** (SALAÛN Jean)
- Contre : /

**11 - Demande d'accord financier de principe / Forum des associations 2020.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 08 Juillet 2020 reçu par le Président de l'Association « Le Grand Forum des Associations du secteur Plancoët Plélan » sollicitant un accord de principe pour une participation financière, pour l'édition 2020 du Grand Forum des Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.